



PREFET DE LA REUNION

PREFET DE MAYOTTE

PREFET, ADMINISTRATEUR  
SUPERIEUR DES TAAF

**ARRÊTÉ n° 2260 du 11 6 NOV. 2016**

**portant modification de l'arrêté de désignation de membres  
du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien**

Le préfet de La Réunion  
Le préfet de Mayotte  
Le préfet, administrateur supérieur des TAAF

- Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L219-1 à L219-6-1 et R219-1-15 à R219-1-28 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R113-1 à R133-15 relatifs aux commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2005-1514 du 6 décembre 2005, modifié, relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;
- Vu** le décret n°2014-483 du 13 mai 2014 relatif aux conseils maritimes ultramarins et aux documents stratégiques de bassin maritime ;
- Vu** le décret du 31 juillet 2014 relatif à la nomination de M. Dominique SORAIN en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer ;
- Vu** le décret du 18 septembre 2014 relatif à la nomination de Mme Cécile POZZO DI BORGO, en qualité de préfète, administratrice supérieure des Terres Australes et Antarctiques Françaises ;
- Vu** le décret du 6 mai 2016 relatif à la nomination de M. Frédéric VEAU en qualité de préfet de Mayotte ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 1606 du 3 septembre 2015 modifié portant création et composition du conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 155 du 9 février 2016 portant désignation des membres du Conseil maritime ultramarin de bassin Sud océan Indien
- Considérant** les propositions des structures composant le Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;
- Sur proposition des secrétaires généraux pour les affaires régionales des préfetures de la Réunion et de Mayotte et du secrétaire général de la collectivité des TAAF ;

## ARRÊTENT

**Article 1 :** sont désignés membres du Conseil maritime ultramarin du Bassin Sud océan Indien, au titre des 4 structures qui n'avaient pas encore proposé de représentants, les personnes suivantes :

- Collège des représentants des entreprises présentes dans le bassin dont l'activité se rapporte à l'exploitation ou à l'usage direct de la mer ou du littoral :

Structure	Titulaire	Suppléant
Syndicat des Energies Renouvelables (SER)	M. Serge BORCHIELLINI	<i>non désigné</i>

- Collège des représentants des organisations syndicales de salariés dont les activités ont un lien direct avec l'exploitation ou l'usage de la mer ou du littoral :

Structure	Titulaire	Suppléant
Confédération Française de l'Encadrement- Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) de Mayotte	M. Djoumoy DJOUMOU	Mme Didi KAAMBI

- Collège des représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

Structure	Titulaire	Suppléant
Association Sciences Réunion	M. Gilbert HOARAU	M. James CARATINI
Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM)	M. Michaël RARD	<i>non désigné</i>

**Article 2 :** sont désignés membres du Conseil maritime ultramarin du Bassin Sud océan Indien les personnes suivantes :

- Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements :
  - au titre du Conseil régional de La Réunion, Mme Faouzia VITRY, suppléante, en remplacement de M. David LORION.
- Collège des représentants des entreprises présentes dans le bassin dont l'activité se rapporte à l'exploitation ou à l'usage direct de la mer ou du littoral :
  - au titre d'Armateurs de France, M. Philippe RECH, titulaire, en remplacement de M. Bernard ELIE.
  - au titre du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM), M. Stéphane VIENNE, suppléant.
- Collège des représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :
  - au titre du Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Mme Anne CAILLAUD, titulaire, en remplacement de Mme Aurélie BOCQUET ;

- au titre de l'Association de Gestion de l'Ecole d'Apprentissage Maritime de La Réunion (AGEMAR), M. Sami OUADRANI, titulaire, et M. Rémy LOVAG, suppléant, en remplacement respectivement de Mme Alix DAUJAT et M. Sami OUADRANI ;

- au titre du Centre d'appui à la réduction du risque requin (CRA-requin) à La Réunion, M. Olivier BIELEN, titulaire, en remplacement de M. Nicolas LE BIANIC.

**Article 3 :** les corrections suivantes sont apportées aux noms de certains membres désignés dans l'arrêté du 9 février 2016 :

- concernant le nom de la titulaire au titre de l'Union Départementale – Force Ouvrière (UD-FO) de Mayotte, lire « MTRENGOUENI » au lieu de « MTRENGOUENU » ;

- concernant le nom du suppléant au titre de la Fondation d'entreprises des mers australes, lire « RAITHIER » au lieu de « RATHIER » ;

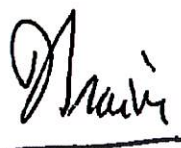
- concernant le prénom du titulaire au titre de la Fédération Française d'Études et de Sport Sous-Marin (FFESSM), lire « Jean-Marc » au lieu de « Jean-Luc ».

**Article 3 :** les autres membres du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien sont inchangés et la liste actualisée est annexée au présent arrêté.

**Article 4 :** le mandat des nouveaux membres du Conseil maritime ultramarin de bassin prendra fin en même temps que celui des membres nommés par l'arrêté du 9 février 2016 sus-visé.

**Article 5 :** les secrétaires généraux pour les affaires régionales de La Réunion et de Mayotte, la secrétaire générale des TAAF, le directeur de la mer Sud océan Indien, les directeurs de l'environnement de l'aménagement et du logement de La Réunion et de Mayotte sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de La Réunion, de Mayotte et de la collectivité des TAAF.

Le préfet de La Réunion,



Dominique SORAIN

Le préfet de Mayotte,



Frédéric VEAU

Le préfet, administrateur supérieur  
des TAAF,



Cécile POZZO DI BORGO



**Liste actualisée des membres du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud Océan Indien (CMUB)**

• **Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements :**

Structure	Titulaire	Suppléant
Conseil régional de La Réunion	Mme Yolaine COSTES	Mme Faouzia VITRY
Conseil départemental de La Réunion	M. Hermann RIFOSTA	M. Patrick DORLA
Conseil départemental de Mayotte	Mme Fatima SOUFFOU	M. Mohamed SIDI
Maires des communes de La Réunion	Mme Patricia COUTANDY	Mme Céline CALETY
Maires des communes de Mayotte	M. Ahmed DAROUECHI	Mme Anhya BAMANA
Etablissements publics de coopération intercommunale de La Réunion (EPCI)	M. Olivier RIVIERE	M. Guy MARTIN
Etablissements publics de coopération intercommunale de Mayotte (EPCI)	M. Mahafourou SAIDALI	M. Said Omar OILI

• **Collège des représentants des entreprises présentes dans le bassin dont l'activité se rapporte à l'exploitation ou à l'usage direct de la mer ou du littoral :**

Structure	Titulaire	Suppléant
Directoire du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)	M. Jean-Frédéric LAURENT	Mme Priscille LABARRERE
Armateurs de France	M. Philippe RECH	M. Fernand BOZZONI
Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF)	M. Yvon RIVA	M. Laurent NICOLLE
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de La Réunion	M. Jean-René ENILORAC	M. Stéphane VIENNE
Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM)	M. Dominique MAROT	M. Charif ABDALLAH
Syndicat des Armateurs Réunionnais à la Pêche Palangrière Congelée (SARPPC)	M. Jean-Pierre KINOO	M. Laurent VIRAPOULLE
Syndicat des Armateurs Réunionnais à la Pêche Pélagique Palangrière (SARPP)	M. Philippe GUERIN	M. Thierry GAZZO
Cluster maritime de La Réunion	M. Alain GAUDIN	M. Frédéric ROYER
Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture (ARIPA)	M. Fabrice MINATCHY	M. Gérard ZITTE
Pôle de compétitivité Qualitropic	M. Alain CHATEL	Mme Françoise DELABAERE
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de La Réunion	M. Cyrille RICKMOUNIE	M. Cyrille SERAPHIN
Déléataire gestionnaire du port de commerce de Mayotte	M. Thomas MANNAI	M. Vincent LIETARD
Syndicat Professionnel des Activités de Loisirs à La Réunion (SYPRAL)	M. Olivier DEL VECHIO	M. Philippe DOKI THONON
Syndicat des Energies Renouvelable (SER)	M. Serge BORCHIPELLINI	<i>non désigné</i>
Hydrô Réunion	M. Mickaël ROUGEMONT	M. Emmanuel TESSIER
Union Maritime Interprofessionnelle port de la Réunion(UMIR)	M. Guy-Antoine DE LAVENNE	M. Eric KERVERDO

• **Collège des représentants des organisations syndicales de salariés dont les activités ont un lien direct avec l'exploitation ou l'usage de la mer ou du littoral :**

Structure	Titulaire	Suppléant
CRPMEM, collège des marins salariés	M. Patrice RAFFESTIN	M. Julien ROBERT
CAPAM, collège des marins salariés	M. Pierre BAUBET	<i>non désigné</i>
Union des Personnels Portuaires et Maritimes de La Réunion (UPPMR)	M. Stéphane ROTT	M. Ludovic FRICOT
Confédération Générale des Travailleurs à La Réunion (CGTR)	M. Laurent CUISSARD	M. Louis-Marie POURNY

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens de La Réunion (CFTC)	M. Jean-Jacky CAMATCHY	M. Fabrice BERCRULE
Confédération Française Démocratique du Travail à la Réunion (CFDT)	M. Barthélémy HOARAU	M. Jean-Paul LIXIVEL
Confédération Générale des Travailleurs à Mayotte (CGT-Ma)	M. Salami BACO	M. Salim NAHOUDA
Confédération Intersyndicale de Mayotte, Confédération Française Démocratique du Travail (CISMA-CFDT)	M. Ali DJAROUDI	M. Mohamed Soilihi AHMED FADUL
Union Départementale – Force Ouvrière (UD-FO) de Mayotte	Mme Dhoimrati MTRENGOUENI	M. Fahar OUSSENI
Confédération Française de l'Encadrement– Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) de Mayotte	M. Djoumoy DJOUMOU	Mme Didi KAAMBI

• **Collège des représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :**

Structure	Titulaire	Suppléant
Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	Mme Anne CAILLAUD	M. Nicolas TANGUY
Vie Océane	Mme Florence TRENTIN	M. Roland TROADEC
Association villes et ports	M. Philippe MATTHIS	M. Olivier LEMAIRE
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	M. François BACQUE	Mme Cécile DUPRE
Association Sciences Réunion	M. Gilbert HOARAU	M. James CARATINI
Association des naturalistes de Mayotte	M. Michel CHARPENTIER	M. Philibert BIDGRAIN
Association club du tourisme	Mme Sophie DURVILLE	<i>non désigné</i>
Association de Gestion de l'Ecole d'Apprentissage Maritime de La Réunion (AGEMAR)	M. Sami OUADRANI	M. Rémy LOVAG
Association Atoll Mayotte (association de préservation du littoral et du lagon)	Mme Raima FADUL	M. Marc ALLARIA
Association pour la Formation et le Développement Maritime et Aquacole de Mayotte (AFODEMA)	M. Eric BELLAIS	M. Gilles PERZO
Fondation d'entreprises des mers australes	M. Dominique AUDOUIN	M. Sylvain RAITHER
WWF France	<i>non désigné</i>	Mme Isabelle LAUDON
Association Globice	M. Laurent MOUYSET	M. Guillaume COTTAREL
Parc naturel marin de Mayotte	Mme Bichara BOUHARI-PAYET	M. Régis MASSEAU
Parc naturel marin des Glorieuses	M. Bernard CRESSENS	M. Jean-Pierre CHARPENTIER
GIP Réserve marine de La Réunion	Mme Karine POTHIN	Mme Lola MASSE
Conservatoire du littoral	Mme Catherine LATREILLE	Mme Cris KORDJEE
Association Iles vanille	M. Xavier-Luc DUVAL	M. Pascal VIROLEAU
Fédération Française d'Etudes et de Sport Sous-Marin (FFESSM)	M. Jean-Marc CHAREL	M. Georges MASANELLI
Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM)	M. Michaël RARD	<i>non désigné</i>
Fédération Française de Voile (FFV)	M. Dominique ALINCOURT	M. Gabriel JEAN-ALBERT
Fédération Française Motonautique (FFM)	M. Yves CALATAYUD	M. Freddy PAYET
Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK)	Mme Véronique LAGOURGUE	M. Jean-Michel JACKSON
Ligue nationale de Surf	M. Eric SPARTON	Mme Hélène DIEU
Centre d'appui à la réduction du risque requin à La Réunion	M. Olivier BIELEN	<i>non désigné</i>

• **Collège des personnalités qualifiées représentatives notamment du monde scientifique :**

- M. Matthieu LE CORRE (Université de la Réunion) ;
- Mme Claire GOLLETY (Université de Mayotte) ;
- Mme Pascale CHABANET (Institut de recherche pour le développement – IRD) ;
- Mme Magali DUVAL (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer – IFREMER) ;
- M. Guy DUHAMEL (Muséum national d'histoire naturelle – MNHN) ;
- Mme Séverine BES DE BERG (Bureau de recherche géologique et minière – BRGM).